

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 juin 2011

## RESTRICTION D'USAGE D'EAU POTABLE DANS LES COMMUNES DE TAISSY, PUISIEULX ET LA ZONE D'ACTIVITE DE PRUNAY (MARNE)

Dans le cadre des contrôles sanitaires réalisés par l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne sur le réseau d'adduction publique d'eau potable des communes de PUISIEULX et de TAISSY les 11 et 21 avril, et le 26 mai 2011, des prélèvements ont révélé une qualité d'eau non-conforme aux exigences réglementaires. Les teneurs en produits phytosanitaires dépassent la concentration maximale admissible fixée à 0,5 µg/l pour la somme des substances mesurées.

En conséquence, **L'EAU EST NON POTABLE. La mesure de restriction d'usage porte sur la consommation d'eau à des fins alimentaires.**

La commune de TAISSY a été mise en demeure par arrêté préfectoral du 7 juin 2004 pour la réalisation de travaux visant à améliorer la qualité de l'eau. Malgré plusieurs rappels en novembre 2006, mars 2009 et septembre 2010 et deux réunions en février 2009 et février 2010, la collectivité n'a toujours pas engagé de travaux d'interconnexion avec notamment le réseau de Reims Métropole. Ces travaux d'interconnexion lui permettraient de garantir la qualité de l'eau distribuée.

Une information à la population sera effectuée par les mairies concernées. Une distribution d'eau embouteillée devra être mise en place par les collectivités et sera maintenue jusqu'à ce que des travaux permettant de garantir la qualité de l'eau soient effectués.